MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023-251

Approuvant la signature d'un contrat d'occupation privative du domaine public avec Madame JOUVE Corinne pour la vente de produits du Périgord les 16 ;17 ;23 ;24 ;28,29 ;30 décembre 2023 et du 03 au 05 janvier 2024

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la délibération n°2023-038 en date du 30 mai 2023 qui fixe les droits de place pour occupation privative du domaine public ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'occupation du domaine public, la Ville de Marcoussis accorde des autorisations de stationnement pour la vente de produits alimentaires ;

CONSIDÉRANT la demande de Madame JOUVE Corinne pour occuper un emplacement sur la commune les 16 ;17 ;23 ;24 ;28 ;29,30 décembre 2023 et du 03 au 05 janvier 2024.

DÉCIDE

ARTICLE 1
Il est conclu un contrat pour l'occupation du domaine public avec Madame JOUVE Corinne, exerçant l'activité de vente de noix et de produits du Périgord, enregistrée à la Mutualité Sociale Agricole sous le numéro d'affiliation 4 34 01 78 925 991 en tant que cotisant solidaire, pour un emplacement public situé parking du Bois des Carrés – Route d'Orsay les 16 ;17 ;23 ;24,28 ;29 ;30 décembre 2023 et du 03 au 05 janvier 2024 de 10h à 18h.

ARTICLE 2
Un droit de place d'un montant de 30.00 € TTC par jour devra être versé à la commune pour l'occupation du domaine public durant cette période.

ARTICLE 3
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la Comptable Publique.

Fait à Marcoussis, le 05 décembre 2023

Le Maire,
Olivier Thomas



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20231205-DEC2023-251-AU
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023